



## L'ACCEUIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT

-----

### REGLEMENT INTERIEUR

#### CONDITIONS D'ADMISSION

---

- Etre âgé de 3 ans à 13 ans pour l'accueil en centre les mercredis et les petites vacances (Toussaint, février, Pâques) et pendant les centres aérés d'été (juillet).
- L'admission de l'enfant ne sera effective que sur présentation du carnet de santé à jour en ce qui concerne les vaccinations.
- Tout changement de situation familiale (changement de domicile, changement de numéro de téléphone, ...) doit être communiqué sans délai à la direction de l'accueil de loisirs sans hébergement.

#### VENTE ET TARIFICATION

---

Le tarif de la journée à l'accueil de loisirs est fixé par délibération du conseil communautaire. Il inclut le repas, le goûter de l'après midi, les animations et les transports.

Le tarif de la garderie est fixé par délibération du conseil communautaire.

Ils font l'objet d'une annexe affichée dans le hall d'entrée de la Maison Intercommunale Rance Frémur et de la garderie "La souris verte".

Les familles doivent payer à l'inscription puis en début de chaque mois pour les mercredis.

Une feuille d'émargement est remplie par l'animateur lors de chaque présence de l'enfant à la garderie.

La date limite d'inscription est fixée de la manière suivante :

- les mercredis : la première semaine de la rentrée scolaire. L'inscription des mercredis se fait de préférence pour le mois entier.
- les petites vacances : une semaine avant chaque période. L'inscription se fait pour 2 jours minimum hors sortie en car.
- le mois de juillet : un mois avant le début de l'été. L'inscription se fait pour 2 jours minimum hors sortie en car, de préférence à la semaine.
- les mini-camps et séjours : un mois avant le départ.

En cas d'absence de l'enfant pour convenance personnelle, la journée ne sera ni remboursée, ni reportée sur d'autres périodes de vacances scolaires.

En cas d'absence pour maladie, la présentation d'un certificat médical permettra un remboursement des journées non utilisées ou leur report sur d'autres périodes de vacances (valable uniquement sur l'année scolaire en cours).

## **JOURS ET HEURES D'OUVERTURE**

---

L'accueil de Loisirs Sans Hébergement est ouvert les mercredis et les petites vacances scolaires (Toussaint, février, Pâques) et le mois de juillet.

**Les mercredis, les vacances de Toussaint, Février, Pâques , Juillet.**

La Maison Intercommunale Rance Frémur est l'établissement d'accueil pour les plus de 6 ans.  
La garderie périscolaire "La souris verte" est l'établissement d'accueil pour les moins de 6 ans.

### **Heures d'ouverture**

Les enfants sont accueillis de 9 heures à 17 heures à l'accueil de loisirs.  
Une garderie est proposée de 7h30 à 9h00 et de 17h00 à 18h30.

Les plannings des activités et des sorties sont affichés dans le hall de l'accueil, le premier jour de fonctionnement du centre.

## **ADRESSES - TELEPHONES**

---

Vous pouvez contacter la direction de l'accueil de loisirs pour toute information concernant votre enfant :

- **la Maison Intercommunale Rance Frémur :**

Communauté de Communes Rance Frémur  
Centre de Loisirs Sans Hébergement  
La Grabotais - 22490 PLOUER-SUR-RANCE  
Tél 02.96.82.31.12

- **la garderie "La souris verte" :**

Le Bourg  
22490 PLOUER-SUR-RANCE  
Tél 02.96.89.10.08

## **AUTORISATION DE SORTIE**

---

L'enfant est accompagné et repris obligatoirement dans les locaux par un parent ou une personne autorisée.

Aucun animateur ne sera habilité à ramener un enfant à son domicile par des moyens personnels.

En dehors du responsable légal, les personnes majeures autorisées à venir chercher l'enfant au centre de loisirs devront être signalées sur le document joint au Règlement Intérieur prévu à cet effet. Ces personnes devront, la première fois, présenter une carte d'identité.

Le représentant légal devra remettre en début de centre une autorisation de sortie en car ou en voiture, pour les éventuelles activités en extérieur.

## **SANTE**

---

Les parents sont priés de signaler à la direction de l'accueil de loisirs les problèmes de santé (antécédents et actuels) de l'enfant ainsi que les éventuelles difficultés de comportement en collectivité (*fiche médicale de liaison jointe au Règlement Intérieur*).

Tout signe de maladie contagieuse peut représenter une éviction systématique à l'accueil de mineur et doit être impérativement signalé par les parents.

Le retour de l'enfant devra être justifié par un certificat médical du médecin traitant.

Durant le centre de loisirs, les médicaments ne sont pas donnés aux enfants sauf cas très particulier nécessitant un Projet d'Accueil Individualisé (P.A.I.) à faire par le médecin traitant et le médecin de Protection Maternelle Infantile (P.M.I.) pour les moins de 6 ans et la direction de l'accueil de loisirs.

Il est demandé aux médecins d'effectuer une prescription en deux prises (matin et soir) laissées à la responsabilité des parents.

## **RESTAURATION**

---

Les repas et le goûter de l'après-midi sont fournis par le centre de loisirs sauf pour les enfants ayant des allergies alimentaires et bénéficiant d'un Protocole de Restauration Individualisée (P.R.I.).

Le déjeuner est organisé sur un ou deux services de 50 enfants (11 heures 30 et 12 heures 30). Les enfants sont regroupés :

- par table de six pour les moins de 6 ans
- par tables de quatre ou six pour les plus de 6 ans,

et sont encadrés par un animateur.

Le menu est affiché chaque jour sur les panneaux d'informations réservés aux parents dans le hall d'entrée.

Les jours de sorties, un pique nique est prévu par la société de restauration. En revanche, les enfants en PRI devront amener un repas froid.

Il est interdit de partager la nourriture avec une autre personne (animateur-enfant ou enfant-enfant)

## **REPOS**

---

Les mercredis et les petites vacances, il n'y a pas de temps de sieste de prévu.

À "La souris verte", les enfants de 3 ans à 6 ans font la sieste.

Un temps calme d'une heure est toujours organisé après le repas.

## **VETEMENTS ET MATERIELS**

---

Il est conseillé aux parents de marquer au nom de l'enfant l'ensemble des vêtements.

Le centre ne sera nullement responsable de la perte ou de l'échange de vêtements.

Prévoir des habits simples, confortables qui ne craignent rien, et un vêtement de pluie en cas de mauvais temps.

Pendant l'été, prévoir un petit sac comprenant une casquette et une crème solaire.

Chaque activité vélo ou roller demande les protections adéquates en bon état avec le nom de l'enfant inscrit dessus.

## **BIJOUX - PORTABLE - JEUX PERSONNELS**

---

Par mesure de sécurité, le port de bijoux est interdit. De la même façon, les portables et jeux personnels sont interdits.

Le personnel ne peut être tenu responsable des pertes ou détériorations éventuelles.

## **RETARDS**

---

Les horaires du centre doivent être strictement respectés.

Pour tout retard après 17 h, l'enfant sera inscrit automatiquement à la garderie.

Tout retard d'un parent au delà de 18 h 30 sera facturé de 1€ supplémentaire.

Dans le cas où aucune des personnes autorisées ne peut reprendre l'enfant avant 19h, la gendarmerie de Dinan pourra être contactée pour prendre les mesures nécessaires.

## **ASSURANCE**

---

Chaque enfant doit être assuré par une assurance couvrant les risques hors temps scolaire.

## **RESPONSABILITE**

---

L'enfant devient sous la responsabilité des animateurs une fois qu'il est rentré dans la salle d'activité, il est demandé à chaque parents de venir présenter l'enfant à l'animateur pour assurer la sécurité de l'enfant.

## **ACTIVITE**

---

Il faut 1 animateur pour 12 enfants de 6 ans et plus. 1 animateur pour 8 enfants de moins de 6 ans.

Le nombre et le nom des enfants en sortie doivent être marqué sur le cahier de sortie, une copie est avec l'animateur, l'original reste dans le cahier à la structure.

Il est important de prendre une trousse à pharmacie et de l'eau avec des gobelets individuels à chaque enfant en sortie.

Le 25 avril 2009

Le Président,